

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 14 décembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT  
**Secrétaire** : M. EL HASSOUNI  
**Membres présents** : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA  
**Membres excusés** : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. MILLOT) - Mme AVENA (pouvoir M. MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)  
**Membres absents** : M. REBSAMEN - M. DESEILLE - Mme TROUWBORST - M. BORDAT

**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Halles et marchés - Fixation des droits de place - Année 2010**

Mme Biot, au nom des commissions de la culture, de l'animation, et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal est invité, chaque année, à fixer le montant des droits de place à percevoir dans les halles et marchés.

Il s'agit :

- des droits perçus pour l'occupation :

- \* des stands installés sous les halles,
- \* des emplacements du pourtour extérieur des halles, affectés aux vendeurs de fruits et de légumes,
- \* des emplacements situés sur le « marché forain », le long des rues avoisinantes,
- \* des emplacements attribués sur les marchés extérieurs,
- \* des emplacements situés sur le carreau du marché de gros ;

- des droits d'installation exigibles lors d'un changement d'occupant de stand situé sous les halles.

Les tarifs proposés pour 2010 sont présentés en annexe.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation, et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir fixer les droits de place à percevoir dans les halles et marchés, en 2010, dans les conditions prévues.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 18/12/09

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

18 DEC. 2009



# MAIRIE DE DIJON

## DROITS DE PLACE SUR LES HALLES ET MARCHES

Année 2010

	Tarifs 2010 en euros
<b>Halles centrales</b>	
Intérieur des halles - le m2 - par trimestre	25,35
Droits d'installation - le m2 (1)	298,00
Pourtour immédiat des halles (fruits et légumes) le m2 - par trimestre	25,22
Marché forain et marchés occasionnels (halles centrales) le mètre linéaire - par marché	1,26
<b>Marchés extérieurs</b>	
le mètre linéaire - par marché	1,26
<b>Marché de gros (carreau)</b>	
abonnement annuel - le m2	64,70
redevance journalière - le m2	1,22

(1) exigibles lors d'un changement d'occupant de stand sous les halles centrales

annexe à la délibération

MAIRIE DE DIJON

DROITS DE PLACE SUR LES HALLES ET MARCHES

Propositions  
Année 2010

	Tarifs 2010 - proposition						
	Tarifs 2006 en euros	Tarifs 2007 en euros	Tarifs 2008 en euros	Tarifs 2009 en euros	Calcul de l'augmentation sur une base de 2%	Tarifs 2010 arrondis	Tarifs 2010 Pourcentage réel d'évolution
<b>HALLES CENTRALES</b>							
Intérieur des halles - le m2 - par trimestre	23,10	23,60	24,10	24,85	25,3470	25,35	2,01%
Droits d'installation - le m2 (1)	275,00	280,00	285,00	293,00	298,8600	298,00	1,71%
Pourtour immédiat des halles (fruits et légumes) le m2 - par trimestre	23,00	23,50	24,00	24,72	25,2144	25,22	2,02%
Marché forain et marchés occasionnels (halles centrales) le mètre linéaire - par marché	1,17	1,19	1,21	1,24	1,2648	1,26	1,61%
<b>MARCHES EXTERIEURS</b>							
le mètre linéaire - par marché	1,17	1,19	1,21	1,24	1,2648	1,26	1,61%
<b>MARCHE DE GROS (carreau)</b>							
Abonnement annuel - le m²	58,50	60,00	61,50	63,40	64,6680	64,70	2,05%
Redevance journalière - le m²	1,09	1,12	1,15	1,19	1,2138	1,22	2,52%

(1) exigibles lors d'un changement d'occupant de stand sous les halles centrales

annexe à la délibération